

Fondation Française de l'Ordre de Malte

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration de la Fondation Française de l'Ordre de Malte,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Française de l'Ordre de Malte relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons notamment vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination (« CROD ») et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (« CER »), telles que décrites dans la note 10 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC N°2018-06 modifié et ont été correctement appliquées.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs de la Fondation.

6. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 23 mars 2026

Le commissaire aux comptes

Aca Nexia
représenté par
Eric Chapus

Sommaire

Bilan	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat	7
Documents additionnels	9
Annexe Aux Comptes Annuels	10

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs simil...	58 366	17 978	40 388	43 653
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	6 608 765	403 560	6 205 205	6 205 205
Constructions	14 698 371	5 700 705	8 997 665	9 430 742
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	90 829	47 401	43 428	45 113
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	667 640		667 640	429 668
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	596 146		596 146	1 110
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées	427 386		427 386	427 386
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	2 438 022		2 438 022	2 719 645
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 870		4 870	3 009
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	25 590 395	6 169 644	19 420 750	19 305 530
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 515	3 515		
Créances reçues par legs ou donations	288 693		288 693	281 870
Autres créances	111 532		111 532	134 087
Charges constatées d'avance	43 754		43 754	17 455
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres	9 705 354	521 452	9 183 903	7 689 686
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	4 797 093		4 797 093	6 370 061
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	14 949 942	524 967	14 424 975	14 493 158
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	40 540 337	6 694 611	33 845 725	33 798 688

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	2 767 340	2 767 340
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	2 767 340	2 767 340
Fonds propres avec droit de reprise	9 419 503	9 419 503
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	9 419 503	9 419 503
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	18 711 795	19 589 501
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-220 585	-877 706
Fonds propres consommables	387 646	387 646
Subventions d'investissement	144 203	152 824
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	31 209 901	31 439 108
Fonds reportés liés aux legs ou donations	801 138	279 187
Fonds dédiés	752 788	658 210
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)	1 553 927	937 398
Provisions pour risques	40 000	
Provisions pour charges	3 996	4 356
TOTAL PROVISIONS (III)	43 996	4 356
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	276 821	324 395
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 747	207 476
Dettes fiscales et sociales	85 489	107 288
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 558	18 768
Autres dettes	586 065	735 982
Produits constatés d'avance	25 222	23 918
TOTAL DETTES (IV)	1 037 901	1 417 827
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	33 845 725	33 798 688

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens	1 088	
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	1 299 179	1 220 266
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	8 622	3 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		53 843
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 161 279	1 026 554
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie	263 615	527 155
Contributions financières	78 500	98 500
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	360	10 792
Utilisations des fonds dédiés	18 526	113 970
Autres produits	10 900	12 223
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 842 068	3 066 304
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 020 724	1 210 448
Aides financières	1 998 486	2 295 428
Impôts, taxes, et versements assimilés	144 225	141 208
Salaires	317 668	288 843
Cotisations sociales	146 485	128 608
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	491 029	466 802
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	3 515	
Reports des fonds dédiés	113 104	34 330
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	142 336	15 490
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 377 573	4 581 158
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-1 535 504	-1 514 854
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	14 106	15 813
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	37 849	35 525
Autres intérêts et produits assimilés	468 015	541 790
Reprises sur dépréciations et provisions	461 182	55 267
Différences positives de change	446	236
Produits des immobilisations financières cédées	348 585	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	572 643	153 882
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 902 826	802 514
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		178 108
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	9 713	35

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	578 194	28 613
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	587 907	206 756
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	1 314 919	595 758
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-220 585	-919 096
Produits exceptionnels (V)		109 829
Charges exceptionnelles (VI)		68 440
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		41 389
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	4 744 894	3 978 647
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	4 965 480	4 856 353
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-220 585	-877 706

Documents additionnels



Fondation Française de l'Ordre de Malte

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos
le 31 décembre 2025

Table des matières

1	Objet social	4
2	Description des moyens mis en œuvre	4
3	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	6
3.1	Faits caractéristiques de l'exercice	6
3.2	Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes	6
4	Principes et méthodes comptables	7
4.1	Principes généraux	7
4.1.1	Règlement comptable	7
4.2	Changement de réglementation comptable	7
4.2.1	Changement d'estimation	8
4.2.2	Corrections d'erreur	9
4.3	Fondations abritées	9
4.3.1	Périmètre et présentation des comptes annuels	9
4.3.2	Information sur les modalités de suivi de la gestion des fondations abritées	9
5	Informations relatives aux postes du bilan	11
5.1	Actif immobilisé	11
5.1.1	Tableau des immobilisations	12
5.1.2	Tableau des amortissements	13
5.1.3	Modalités d'amortissements	13
5.1.4	Immobilisations financières	14
5.1.5	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	14
5.2	Actif circulant	14
5.2.1	Créances, dont créances reçues par legs ou donations	14
5.2.2	Valeurs Mobilières de Placement	15
5.2.3	Disponibilités	15
5.2.4	Charges constatées d'avance	16
5.2.5	Produits à recevoir	16
5.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	16
5.4	Fonds propres	17
5.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	17
5.4.2	Actifs constitutifs de la dotation	17
5.4.3	Biens inaliénables	18
5.4.4	Dotation consommable	18
5.4.5	Subventions d'investissement	18
5.5	Fonds reportés et dédiés	19
5.5.1	Fonds reportés liés aux legs ou donations	19
5.5.2	Fonds dédiés	19
5.6	Provisions	20
5.7	Dettes	21
5.7.1	Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	21
5.7.2	Charges à payer	22
5.7.3	Produits constatés d'avance	22

6	Informations relatives au Compte de résultat	23
6.1	Produits du compte de résultat	23
6.1.1	Dons manuels	23
6.1.2	Legs, donations, assurance vie	24
6.2	Résultat Financier	24
6.2.1	Plus-values dégagées sur l'exercice et autres produits financiers	24
6.2.2	Charges financières	24
7	Informations relatives à la fiscalité	25
7.1	Effectif	25
7.2	Honoraires du commissaire aux comptes	25
7.3	Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions	25
7.4	Rémunération des dirigeants	25
8	Répartition entre la fondation abritante et les fondations abritées	26
8.1	Bilan	26
8.2	Compte de résultat	27
9	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	28
9.1	Engagements financiers donnés et reçus	28
9.2	Dons manuels en nature	28
9.2.1	Engagements de retraites et avantages assimilés	28
10	Compte d'emploi par origine et destination et compte d'emploi des ressources	29
10.1	Définitions des missions sociales	29
10.2	Principes d'affectation des coûts	30
10.3	Règles d'affectation des ressources par type d'emplois	30
10.4	Ressources reportées liées à la Générosité du public	30
10.5	Compte de résultat par origine et destination	31
10.6	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	32
10.7	Autres informations	33
10.7.1	Variation des fonds dédiés collectés auprès du public	33
10.7.2	Solde des ressources collectées auprès du public	33

1 Objet social

Conformément à ses statuts, la Fondation Française de l'Ordre de Malte poursuit ses actions en faveur des plus démunis et des plus pauvres, en France et dans le monde. Les biens et les dons recueillis permettent contribuer efficacement aux actions et aux projets conduits par l'Ordre de Malte France, ainsi que par d'autres organismes humanitaires dans les domaines de la lutte contre la maladie, du handicap physique, mental ou social, de la protection de la mère et de l'enfant, de la protection des personnes âgées, mais également dans les domaines toujours plus urgents de l'assistance humanitaire et de la lutte contre la faim et la malnutrition.

Outre ses missions hospitalières et humanitaires, la Fondation Française de l'Ordre de Malte a par ailleurs une mission de protection du patrimoine culturel et historique lié à l'ordre de Malte et à la chrétienté en France et dans le monde. Des legs lui sont ainsi consentis pour assurer la pérennité de certains biens patrimoniaux, dont les revenus peuvent être affectés à des missions humanitaires propres aux buts statutaires de la Fondation, tout en exonérant ces revenus de toute forme d'impôt.

Depuis 2000 la Fondation Française de l'Ordre de Malte fait partie des rares fondations reconnues d'utilité publique en France, habilitées à abriter des fondations sous égide (appelées aussi « fondations abritées »). Cela lui permet de mener des actions philanthropiques propres à ses buts humanitaires et culturels tout en développant des opportunités de défiscalisation pour les donateurs personnel physiques ou personnel morales.

Grâce à ce dispositif, la fondation abritée, peut bénéficier des avantages de la fondation reconnue d'utilité publique qui l'abrite (notamment, les réductions fiscales sur l'impôt sur le revenu comme sur l'IFI) et se libérer des charges administratives propres à la gestion d'une œuvre philanthropique.

2 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par la Fondation afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Le soutien à toutes personnes morales ou physiques développant des actions et interventions spécifiques conformes à ses buts sociaux et aux intentions manifestées par les donateurs et testateurs :
- Le développement de ses programmes et missions en contribuant à la sauvegarde et au respect de l'environnement :
- La création et la gestion de structures ou établissements :

- La réalisation et/ou la contribution à toutes manifestations ainsi que l'élaboration de tous supports de communication ;
- Le financement de formations, d'études et de recherches ayant pour objet de contribuer à la protection et à la transmission du patrimoine culturel et chrétien ainsi qu'au respect de la dignité de la vie ;
- La participation à la création ou à la gestion de lieux d'exposition consacrés en toute ou partie à l'Ordre de Malte ;
- La création, l'entretien et le financement de centres ou lieux destinés à présenter au public les richesses de toutes les traditions chrétiennes ;
- L'ouverture de comptes individualisés destinés à recevoir les versements mentionnés pour le compte de ses fondations abritées.

3 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

3.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2025 a été marqué par les évènements suivants :

- L'application du nouveau règlement comptable ANC n°2022-06
- La fondation abritée de Sainte Mère l'Eglise a été dissoute sur l'exercice

3.2 Evènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

4 Principes et méthodes comptables

4.1 Principes généraux

4.1.1 Règlement comptable

Les comptes annuels de l'ensemble de l'association ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2018 modifié par les règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

4.2 Changement de réglementation comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

- Les postes d'immobilisations corporelles en cours et d'avances et acomptes sont reclassés sur le poste « Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes ».
- Le poste « Charges constatées d'avance » avant présenté dans le poste divers de l'actif circulant est reclassé dans les créances de l'actif circulant.
- Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Autres produits ».
- Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

- Remboursements de charges de personnel : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 3 654€ au compte 649 « Remboursements de charges de personnel » donc directement en déduction du poste « Salaires » ou « Cotisations sociales »
- Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».
- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation. Elles s'élèvent à 8 622 € pour l'exercice au 31 décembre 2025.
- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».
- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.
- Les pénalités et amendes fiscales ainsi que les charges sur exercices antérieurs précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ». Elles s'élèvent à 4 071 € pour l'exercice au 31 décembre 2025.
- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».
- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

4.2.1 Changement d'estimation

La fondation n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

4.2.2 Corrections d'erreur

La fondation n'a comptabilisé aucune correction d'erreur significative.

4.3 Fondations abritées

4.3.1 Périmètre et présentation des comptes annuels

Les comptes annuels 2025 comprennent d'une part, les opérations propres réalisées par la Fondation Française de l'Ordre de Malte en tant que fondation abritante et d'autre part, les opérations réalisées par ses fondations abritées :

- Fondation Cibiel Lanelongue
- Fondation Sainte Mère Eglise dissoute au cours de l'exercice 2025.

Afin d'assurer la traçabilité correcte des opérations, la Fondation Française de l'Ordre de Malte isole les opérations relatives aux fondations abritées par la création d'entités comptables distinctes au sein de sa comptabilité.

4.3.2 Information sur les modalités de suivi de la gestion des fondations abritées

La gestion des fondations abritées s'effectue conformément aux dispositions statutaires et du règlement intérieur de la Fondation Française de l'Ordre de Malte.

Pour chaque fondation abritée, est passée en outre, une convention entre le fondateur (personne morale ou physique) et la fondation abritante, la Fondation Française de l'Ordre de Malte. Cette convention vient préciser les modalités de gestion de la fondation abritée.

L'administration de chacune des fondations abritées est assurée par un comité de fondation qui se réunit au moins une fois par an. Ce comité assiste le Conseil d'administration dans la gestion des biens et ressources de la fondation individualisée, mais également dans la mise en œuvre des actions de cette dernière, conformément aux instructions du fondateur et dans le cadre de l'objet d'intérêt général et à but non lucratif qui a été défini au moment de la constitution. Sur le plan financier, il donne tous avis sur la gestion des biens et fonds de la dotation, notamment en ce qui concerne les placements financiers.

Chaque comité comprend nécessairement un administrateur au moins de la Fondation abritante qui dispose d'un droit de veto, notamment lorsqu'une activité envisagée par la fondation abritée ne serait pas conforme à l'objet de la Fondation Française de l'Ordre de Malte.

Pour être valables, les avis du comité de fondation doivent être ratifiés par le conseil d'administration de la Fondation Française de l'Ordre de Malte. Toutefois, par délégation de pouvoirs, cette validation peut être effectuée par le Président de la Fondation. Ce dernier prend

alors toute disposition pour mettre en œuvre les avis du comité de fondation et signer les actes afférents.

En matière budgétaire et de comptes annuels, le comité de Fondation propose le budget prévisionnel de la fondation abritée en dépenses et en recettes. La Fondation Française de l'Ordre de Malte établit chaque année, un bilan, un compte de résultat et un compte d'emploi des ressources pour le compte de chaque fondation abritée.

5 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

5.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

5.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	31/12/2024	Variations de l'exercice			31/12/2025
		+	-	Virements	
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	De poste à poste	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Donation temporaires d'usufruit	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	58 366	-	-	-	58 366
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Total Immobilisations incorporelles	58 366	-	-	-	58 366
Terrains	6 608 765	-	-	-	6 608 765
Constructions	14 686 722	11 648	-	-	14 698 371
Install. techniques, matériel, outillage	89 474	1 355	-	-	90 829
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	429 668	237 972	-	-	667 640
Total Immobilisations corporelles	21 814 627	250 975	-	-	22 065 608
Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	1 110	596 146	1 110	-	596 146
Participations et créances rattachés	427 386	-	-	-	427 386
Autres titres immobilisés	2 719 645	-	281 623	-	2 438 022
Prêts	-	-	-	-	-
Dépôts	3 009	1 861	-	-	4 870
Total Immobilisations financières	3 150 040	1 861	281 623	-	2 870 280
Total	25 024 143	848 982	282 733	-	25 590 395

5.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	31/12/2024	Variations de l'exercice			31/12/2025
		+	-	Virements	
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Réaffectation d'immos	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	14 713	3 265	-	-	17 978
Total Immobilisations incorporelles	14 713	3 265	-	-	17 978
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	5 255 980	444 725	-	-	5 700 705
Install. techniques, matériel, outillage	44 361	3 040	-	-	47 401
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Total Immobilisations corporelles	5 300 341	447 765	-	-	5 748 106
Total	5 315 054	451 030	-	-	5 766 084

5.1.3 Modalités d'amortissements

Pour les immobilisations incorporelles non amortissables, il est constaté une provision pour dépréciation lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à son prix d'achat.

Les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à l'actif pour la valeur de l'usufruit à la date de signature de l'acte de donation par la contrepartie du poste « fonds reportés ». Elles sont amorties sur la durée de la donation.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Logiciels : 3 ans
- Construction et agencements : 5 à 60 ans
- Gros œuvres et éléments non porteurs : 40 à 60 ans
- Génie technique : 10 à 30 ans
- Divers agencements : 5 à 15 ans
- Matériel informatique : 3 ans

5.1.4 Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les principales variations concernent la vente des titres SANOFI pour 282 K€.

Au 31 décembre 2025, les immobilisations financières nettes s'élèvent à 2 870 K€ contre 3 150 K€ au 31 décembre 2024 ;

Les autres titres immobilisés présentent une plus-value latente de 539 K€ en 2025 contre 1 043 K€ en 2024.

5.1.5 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Au 31 décembre 2025, les biens restants destinés à être cédés s'élèvent à 596 K€.

5.2 Actif circulant

5.2.1 Créances, dont créances reçues par legs ou donations

5.2.1.1 Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

Au 31 décembre 2025, les créances reçues par legs ou donations s'élèvent à 289 K€.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	720 949	-	720 949
Créances rattachées à des participations	427 386	-	427 386
Créances reçues par legs ou donations	288 693	-	288 693
Autres	4 870	-	4 870
Créances de l'actif circulant	115 047	115 047	-
Clients douteux ou litigieux	3 515	3 515	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques	-	-	-
Autres créances	111 532	111 532	-
Total	835 996	115 047	720 949

5.2.2 Valeurs Mobilières de Placement

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2025, les VMP s'élèvent à 9 705 K€ et sont dépréciées à hauteur de 521 K€.

Par ailleurs, les plus-values latentes s'élèvent à 3 794 K€ au 31 décembre 2025.

5.2.3 Disponibilités

L'état des comptes en banque et en caisse est le suivant :

- Comptes en banque de la Fondation : 4 797 K€ ;
- Caisse : 0,2 K€.

5.2.4 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 44 K€ et sont relatives à l'exploitation.

5.2.5 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut
Intérêts courus	92 778
Clients	-
Factures à établir	-
Autres produits	56 096
Avoirs à recevoir	252
Personnel	-
Organismes sociaux	-
Etat	-
Autres produits à recevoir	55 844
Total	148 874

5.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	403 560	-	-	403 560
Immobilisations financières	-	-	-	-
Créances	-	3 515	-	3 515
VMP	982 633	-	461 182	521 452
Total	1 386 193	3 515	461 182	928 527

5.4 Fonds propres

Les fonds propres de l'entité correspondent aux apports, affectations et excédents acquis à l'entité. Ils regroupent les ressources mises à disposition de l'entité de façon définitive ou conditionnelle et certaines ressources ayant un caractère durable.

Le bilan d'une fondation abritante présente séparément les fonds propres de la fondation abritante et les fonds propres de la totalité des fondations qu'elle abrite.

5.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	31/12/2024	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres statutaires	2 767 340	-	-	-	2 767 340
Fonds propres complémentaires	9 419 503	-	-	-	9 419 503
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres statutaires	-	-	-	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-	-
Réserves pour projet de l'entité	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Report à nouveau	19 589 500	-877 706	-	-	18 711 793
Résultat de l'exercice	-877 706	877 706	-	220 585	-220 585
Total	30 898 637	-	-	220 585	30 678 053

5.4.2 Actifs constitutifs de la dotation

La dotation initiale de la Fondation Française de l'Ordre de Malte s'élève à 1 067 K€. Conformément aux statuts de la fondation, elle a été accrue de produits des libéralités sans affectation spéciale, que le Conseil d'administration aura accepté et décidé de lui affecter en totalité ou en partie, ainsi que d'une fraction des excédents des ressources annuelles.

Ainsi, au 31 décembre 2025, elle s'élève à 12 031 K€.

Nature de l'actif	Descriptif et localisation de l'actif	Valeur immobilisée brute	Valeur immobilisée nette	Dernière valorisation connue
Financiers	Valeurs mobilières de placement	3 117 K€	3 117 K€	Cf paragraphe 5.2.2
Biens immobiliers	Biens immobiliers situés en France métropolitaine	8 817 K€	6 534 K€	21 673 K€

5.4.3 Biens inaliénables

Les actifs inaliénables constitutifs des dotations sont clairement identifiés dans la comptabilité par rapport aux autres actifs, dans la mesure où ils doivent être maintenus en l'état à l'actif du bilan conformément à la volonté du donateur ou du testateur.

Il s'agit d'actifs affectés irrévocablement à la Fondation et qui sont caractérisés au sein de la catégorie d'actifs adéquats avec la mention spéciale « actifs inaliénables ». Au 31 décembre 2025, ils sont composés uniquement d'un immeuble situé Place des Victoires à Paris inscrit pour un montant de 1 700 000 €.

Les actifs aliénables constitutifs des dotations sont enregistrés selon la nature d'actif, sans faire l'objet d'aucune individualisation particulière.

Il s'agit d'actifs affectés irrévocablement à la Fondation et pouvant être cédés, sous réserve de réemployer les fonds procurés par la vente à l'acquisition d'autres actifs en vue de les conserver en représentation de la dotation.

Ils sont constitués au 31 décembre 2025 de terrains, biens immobiliers, titres financiers immobilisés et de valeurs mobilières de placement pour 10 331 000 €.

5.4.4 Dotation consommable

Les dotations consommables représentent des actifs destinés à être consommés sur la durée de vie prévue conformément aux engagements pris par le fondateur. La quote-part de la dotation consommées est enregistrée en produits en fonction d'un plan pluriannuel de consommation ou d'un budget prévisionnel.

Au 31 décembre 2025, ces dotations consommables s'élèvent à 387 K€ relatives uniquement aux fondations abritées.

5.4.5 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Le reprise de la subvention est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

- **Tableau de variation des subventions d'investissements**

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	267 742	-	-	267 742
Quotes-parts virées au résultat	114 917	8 621	-	123 537
Montant net en fonds propres	152 825	8 621	-	144 203

5.5 Fonds reportés et dédiés

5.5.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

La partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés »

Les sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés ».

Ressources	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Report (Augmentation)	Utilisation (Diminution)	Montant global
Legs et donations	279 187	682 914	160 964	801 138
Total	279 187	682 914	160 964	801 138

5.5.2 Fonds dédiés

Afin de respecter la volonté des donateurs et testateurs, les fonds provenant de la générosité du public pour des actions précises sont inscrits en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés » pour la partie des ressources non utilisées en fin d'exercice. On constate, ainsi, l'engagement de poursuivre ces actions sur les exercices suivants.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation :						
Contributions financières d'autres organismes :						
Ressources liées à la générosité du public :						
<i>Fonds Dédiés St Mère Eglise</i>	1 177	-	1 177	-	-	-
<i>Fonds Dédiés Cibiel Lannelongue</i>	-	10 927	-	-	10 927	-
<i>Dons affectés Fleuron St Michel</i>	5 820	1 000	-	-	6 820	6 820
<i>Dons affectés Fleuron St Jean</i>	31 910	-	-	-	31 910	31 910
<i>Dons affectés Liban</i>	2 209	1 500	-	-	3 709	3 709
<i>Dons affectés Chavassieux St Etienne</i>	410	-	-	-	410	410
<i>Dons affectés Côte d'Ivoire</i>	5 000	-	-	-	5 000	5 000
<i>Dons affectés Chrétiens d'Orient</i>	7 520	-	7 520	-	-	-
<i>Dons affectés Inde</i>	39 300	-	4 900	-	34 400	34 400
<i>Dons affectés Rochefort Artistes</i>	26 300	3 500	-	-	29 800	29 800
<i>Dons affectés Syrie</i>	90	-	90	-	-	-
<i>Dons affectés Maison St Fulbert</i>	3 280	-	-	-	3 280	3 280
<i>Foyer Ulysse</i>	16 930	6 730	-	-	23 660	23 660
<i>Dons Chapelle Maison Ferrari</i>	107 820	-	-	-	107 820	-
<i>Dons Notre Dame</i>	9 983	-	-	-	9 983	9 983
<i>Dons Secourisme UDIOM 75</i>	164	-	164	-	-	-
<i>Dons affectés Urgence Séisme</i>	4 290	-	-	-	4 290	4 290
<i>Dons affectés Urgence Ukraine</i>	4 350	500	-	-	4 850	4 850
<i>Dons affectés Rééducation enfant</i>	1 000	-	-	-	1 000	1 000
<i>Dons affectés Maison Malte Rouen</i>	1 000	-	-	-	1 000	1 000
<i>Dons affectés Mayotte</i>	5 000	-	4 575	-	425	-
<i>Dons affectés Shanti Pondichéry</i>	100	-	100	-	-	-
<i>Dons affectés Santé</i>	-	20 000	-	-	20 000	-
<i>Dons affectés Gabon</i>	-	200	-	-	200	-
<i>Fonds dédiés donation Lèpre</i>	384 557	68 747	-	-	453 304	-
TOTAL	658 210	113 104	18 526	-	752 788	160 112

5.6 Provisions

Provisions	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Provisions pour risques	-	40 000	-	-
Provisions pour charges	4 355	-	360	3 995
Total	4 355	40 000	360	43 995

Au 31 décembre 2025, une provision de 40 K€ a été constituée pour un nouveau litige sur l'exercice.

5.7 Dettes

5.7.1 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :	-	-	-	-
- à 2 ans au maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus de 2 ans à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	276 821	-	-	276 821
Fournisseurs et comptes rattachés	60 747	60 747	-	-
Dettes des legs ou donations	41 082	41 082	-	-
Personnel et comptes rattachés	18 755	18 755	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	28 527	28 527	-	-
Etat et autres collectivités publiques	38 206	38 206	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes	3 558	3 558	-	-
Autres dettes	544 983	544 983	-	-
Produits constatés d'avance	25 222	25 222	-	-
Total	1 037 901	761 080	-	276 821

5.7.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Fournisseurs	29 173
Factures non parvenues	29 173
RRR à accorder et autres avoirs	-
Congés payés, CET et RTT	29 624
Congés provisionnés	16 274
Provision CET	2 481
Charges sociales et fiscales sur congés payés	9 714
Charges sociales sur CET	1 155
Autres dettes fiscales et sociales	29 854
Personnel	-
Organismes sociaux	-
Etat	29 854
Autres dettes	544 636
Total	633 287

5.7.3 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont principalement relatifs aux loyers perçus pour 25 K€.

6 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;

Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;

Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

6.1 Produits du compte de résultat

Montants en €	2025	2024
Ventes de biens et prestations de services	1 300 267	1 220 266
Concours publics et subventions d'exploitations	8 622	3 000
Consommation dotation consommable	0	53 842
Dons manuels	1 161 279	1 026 554
Legs, donations et assurance-vie	263 615	527 154
Contributions financières	78 500	98 500
Reprises sur amort. Dépr. prov. Et transferts de charges	360	10 792
Utilisations des fonds dédiés	18 526	113 969
Autres produits	10 900	12 223
Total	2 842 069	3 066 303

6.1.1 Dons manuels

Ce poste comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte. Les dons reçus sont comptabilisés en produits ; seuls les dons affectés non utilisés à la fin de l'exercice font l'objet d'un retraitement en fonds dédiés.

Les dons figurant dans les produits de l'exercice, pour un montant de 1 161 K€.

6.1.2 Legs, donations, assurance vie

Les produits liés aux legs s'élèvent à 263 K€ et se décomposent de la façon suivante :

- Legs acceptés au cours de l'exercice : 719 K€ ;
- Assurance vie : 66 K€ ;
- Reports en fonds reportés : - 683 K€ ;
- Reprises de fonds reportés : 161 K€.

6.2 Résultat Financier

6.2.1 Plus-values dégagées sur l'exercice et autres produits financiers

Le total des produits financiers s'élève à 1 903 K€ et se décomposent essentiellement de la manière suivante :

- Les revenus des titres de participations et VMP s'élèvent à 520 K€ ;
- Les produits de cession de VMP et immobilisations financières s'élèvent à 921 K€
- Les reprises sur provision des immobilisations financières et VMP s'élèvent à 461 K€.

6.2.2 Charges financières

Les charges financières s'élèvent à 578 K€ et correspondent aux moins-values réalisées par la cession de titres pour 296 K€ et par la cession d'immobilisations financières pour 281 K€ ;

7 Autres informations

7.1 Effectif

L'effectif salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	1
Ouvriers	
Total	5

7.2 Honoraires du commissaire aux comptes

	Montant TTC 2025
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	26 880
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	26 880

7.3 Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions

Néant.

7.4 Rémunération des dirigeants

Dans le respect de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, la Fondation n'a comptabilisé en charges aucun montant de salaires correspondant aux rémunérations brutes des dirigeants pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

8 Répartition entre la fondation abritante et les fondations abritées

8.1 Bilan

	Actif net				TOTAL
	Fondation Française de l'Ordre de Malte	Fondation Cibiel Lannelongue	Fondation Sainte Mère Eglise	Ecritures d'agrégation	
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	40 388				40 388
Immobilisations corporelles	15 913 938				15 913 938
Bien reçus par legs	596 146				596 146
Immobilisations financières	2 870 278				2 870 278
Total	19 420 750	-			19 420 750
Actif circulant					
Créances	400 225				400 225
Comptes de liaison		25 338		25 338	
VMP	8 979 246	204 657			9 183 903
Disponibilités	4 628 516	168 577			4 797 093
Charges constatées d'avances	43 754				43 754
Total	14 051 742	398 573	-	25 338	14 424 975
Total actif	33 472 492	398 573	-	25 338	33 845 725

	Passif				
	Fondation Française de l'Ordre de Malte	Fondation Cibiel Lannelongue	Fondation Sainte Mère Eglise	Ecritures d'agrégation	TOTAL
Fonds propres					
Fonds propres	12 186 842				12 186 842
Réserves	0				0
Report à nouveau	18 711 795		1 716	1 716	18 711 795
Résultat	-220 585	10 927	3 586	14 513	220 585
Total	30 678 053	10 927	1 870	- 12 797	30 678 053
Autres fonds propres	144 205	387 644			531 849
Total fonds propres	30 822 257	398 571	1 870	- 12 797	31 209 901
Provisions, fonds dédiés et fonds reportés	1 585 126			12 797	1 597 923
Dettes					
Emprunts et dettes financières	276 821				276 821
Comptes de liaison	25 338			25 338	
Dettes fournisseurs et sociales	149 794				149 794
Autres dettes	611 287				611 287
Total	1 063 239	-	-	25 338	1 037 901
Total Passif	33 470 622	398 571	1 870	- 25 338	33 845 725

8.2 Compte de résultat

	Fondation Française de l'Ordre de Malte	Fondation Cibiel Lannelongue	Fondation Sainte Mère Eglise	Ecritures d'agrégation	TOTAL
Ventes de biens et prestations de services	1 300 267				1 300 267
Ressources liées à la générosité du public	1 224 990	208 011	515		1 433 516
Quôte-part de dotation	-				
Contributions financières	78 500			-	78 500
Utilisation des fonds dédiés	18 526				18 526
Reprise du résultat des FSE	7 342			7 342	-
Autres produits	11 260				11 260
Total des Produits d'exploitation	2 640 884	208 011	515	- 7 342	2 842 068
Autres achats et charges externes	1 007 943	8 680	4 101		1 020 724
Masse salariale	464 153				464 153
Aides financières	1 728 486	270 000			1 998 486
Dotation aux amortissements et provisions	494 544				494 544
Reports en fonds dédiés	113 104				113 104
Reports du résultat des FSE	-				
Autres charges	286 561				286 561
Total des Charges d'exploitation	4 094 792	278 680	4 101	-	4 377 573
Résultat d'exploitation	- 1 453 908	- 70 669	- 3 586	- 7 342	- 1 535 504
Produits financiers	1 821 229	81 596			1 902 826
Charges financières	587 907				587 907
Résultat financier	1 233 323	81 596	-	-	1 314 919
Produits exceptionnels	-				-
Charges exceptionnelles	-				-
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-
Excédent ou déficit	- 220 585	10 927	- 3 586	- 7 342	- 220 585

9 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

9.1 Engagements financiers donnés et reçus

Néant.

9.2 Dons manuels en nature

Depuis sa création la Fondation Française de l'Ordre de Malte a bénéficié de quelques dons manuels en nature. Ceux-ci ne font pas l'objet d'inscription au bilan, bien que la Fondation en soit propriétaire. Au 31 décembre 2025 ces éléments restent inchangés par rapport à l'exercice précédent : les principaux dons manuels en nature de la Fondation concernent 3 portraits représentant respectivement le Grand Maître Emmanuel de Rohan, le Grand Maître Alof de Wignacourt et le Grand Maître Adrien de Wignacourt.

9.2.1 Engagements de retraites et avantages assimilés

La Fondation ne provisionne pas son engagement d'indemnité de départ à la retraite.

10 Compte d'emploi par origine et destination et compte d'emploi des ressources

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2025, a été établi selon les dispositions du règlement ANC 2022-06.

Certaines règles d'établissement du CER ont été fixées par le Conseil d'Administration du 14 juin 2010. Ces règles sont les suivantes :

- Définition des missions sociales ;
- Principe d'affectation des coûts et détermination de clefs de répartition applicables aux charges indirectes de fonctionnement ;
- Règle d'affectation des ressources par type d'emplois.

10.1 Définitions des missions sociales

Sont portées en missions sociales les actions telles que définies à l'article 1 des statuts de la Fondation des OHFOM. Elle a pour but :

- D'apporter bénévolement en France et dans les pays avec lesquels la République Française où l'Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem de Rhodes et de Malte entretiennent des relations diplomatiques, une assistance aux populations ou catégories sociales marginalisées par les grandes endémies, au premier chef, la lèpre, la tuberculose et le sida, ou défavorisées par les handicaps physiques ou mentaux, l'âge, les conflits et les catastrophes naturelles ;
- La recherche, l'étude et la mise en valeur, principalement en France, de tout ce qui concerne l'histoire et le patrimoine de l'ordre Souverain et Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte ;
- De recevoir, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, de droits ou ressources sans que soit créé à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée fondation.

Les missions sociales sont ventilées entre celles réalisées en France et celles à l'étranger. Il est précisé que pour les versements à un organisme, une mission sociale est affectée à la France dès lors que les fonds alloués le sont à un organisme de droit français et ce même si la réalisation de l'action se fait à l'étranger.

Les montants inscrits dans la rubrique « Missions sociales / Réalisées en France/ Actions réalisées par l'organisme » comprennent les amortissements relatifs aux actifs immobiliers issus de la

générosité du public, dont les revenus qu'ils génèrent figurent en « Ressources liées à la générosité du public / Autres produits liés à la générosité du public ».

10.2 Principes d'affectation des coûts

Les charges directes sont affectées à la rubrique d'emploi concernée. Les coûts indirects de fonctionnement sont imputés à partir d'une clé de répartition basée sur la masse salariale et calculée sur les temps passés.

Ainsi, les coûts relatifs à l'activité de la Direction de la Fondation sont ventilés en fonction du temps passé entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds, le solde demeurant en frais de fonctionnement.

10.3 Règles d'affectation des ressources par type d'emplois

Il a été retenu que :

- Les dons et produits des legs sont utilisés en priorité et sont affectés exclusivement sur le financement des missions sociales.
- Les subventions et contributions financières sont affectés prioritairement au financement des missions sociales.

Ainsi, les missions sociales sont financées par les ressources collectées auprès du public sous déduction de ressources clairement identifiées (par exemple subventions, mécénats...)

- Les revenus de la dotation (produits des loyers, produits financiers...) sont considérés comme d'autres ressources liées à la générosité du public. Ils permettent d'abonder le financement des missions sociales, de financer les frais de recherche de fonds, les frais de gestion de la dotation et les frais de fonctionnement.

10.4 Ressources reportées liées à la Générosité du public

La Fondation dispose de biens immobiliers légués. Ces éléments sont constitutifs de ressources reportées issues de la générosité du public non disponibles. En cas de cession de ces biens immobiliers, les produits générés viendront en complément du solde de la générosité disponible.

10.5 Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 161 279	1 161 279	1 026 554	1 026 554
- Legs, donations et assurance-vie	263 615	263 615	527 155	527 155
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	2 742 673	2 742 673	1 982 628	1 982 628
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	78 500		152 343	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	10 138		848	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	8 622		12 829	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	461 542	461 542	65 267	65 267
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	18 526	18 526	113 970	113 970
TOTAL	4 744 894	4 647 635	3 881 594	3 715 574
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	158 535	71 414	801 763	636 591
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 998 486	1 998 486	2 295 428	2 295 428
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			1 378 309	1 378 309
2.1.1 Frais de collecte	684 428	684 428		
2.1.2 Frais de gestion de la dotation et des actifs	1 855 439	1 855 439		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	111 971	101 833	71 361	70 513
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	43 515	43 515	178 108	178 108
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	113 104	113 104	34 330	34 330
TOTAL	4 965 480	4 868 220	4 759 300	4 593 280
EXCEDENT OU DEFICIT	- 220 585	- 220 585	- 877 706	- 877 706

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-	-	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	-	-	-	-

10.6 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2 025	2 024	RESSOURCES PAR ORIGINE	2 025	2 024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	71 414	636 591	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	1 998 486	2 295 428	- Dons manuels	1 161 279	1 026 554
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurance-vie	263 615	527 155
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public	2 742 673	1 982 628
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	-	1 378 309			
2.1.1 Frais de collecte	684 428				
2.1.2 Frais de gestion de la dotation et des actifs	1 855 439				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	101 833	70 513			
TOTAL DES EMPLOIS	4 711 601	4 380 842	TOTAL DES RESSOURCES	4 167 567	3 536 337
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	43 515	178 108	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	461 542	65 267
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	113 104	34 330	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	18 526	113 970
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	220 585	877 706
TOTAL	4 868 220	4 593 280	TOTAL	4 868 220	4 593 280
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	5 799 143	6 478 979
			RESSOURCES REPORTEES ISSUES DE LA GENEROSITE PUBLIQUE NON DISPONIBLES REPRESENTES PAR DES ACTIFS IMMOBILIERS		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC DISPONIBLES EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	5 799 143	6 478 979
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	- 220 585	- 877 706
			(-) Investissements et ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	479 815	259 606
			(-) Affectation en dotation non consommable		61 736
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC DISPONIBLES EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	6 058 373	5 799 143

10.7 Autres informations

10.7.1 Variation des fonds dédiés collectés auprès du public

L'ensemble des fonds dédiés de la Fondation sont liés à la générosité du public. Les variations de fonds dédiés sont décrites au paragraphe 5.5.2.

10.7.2 Solde des ressources collectées auprès du public

Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées fin 2025 s'élève à 6 058 373 €.